Image not found or type unknown

Donne des objets en commun

Par **kkr**, le **14/02/2020** à **01:26**

Bonjour

Nous somme marié en régime de communauté réduite aux acquêts.

Est-ce qu'il existe un limite de valeur des objet qu'un époux peut donner gratuitement à un tière?

Example 1. J'achète une voiture de 10 000 € par les finances commun, je l'offre à un ami sans demander ma femme -> logiquement c'est un problème.

Example 2.J'achète une banane de 1 € par les finances commun, je l'offre à un ami sans demander ma femme -> je suppose de pouvoire le faire.

Est-ce qu'il existe une limite apartir duquel je dois demander l'authorisation?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés